

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-76-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de l'Entreprise les Déménageurs BRETONS, 55 rue Charles de Coulomb, 14120 MONDEVILLE pour Madame Michelle RACAMIER en vue de son déménagement 54 Rue Julie Postel 50760 BARFLEUR le jeudi 29 octobre 2026 et le vendredi 30 octobre 2026,

VU la nécessité d'interdire le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 4 places devant 52-54 Rue Julie Postel 50760 BARFLEUR, le jeudi 29 octobre 2026 à partir de 8h jusqu'au vendredi 30 octobre 2026 à 13h, afin de permettre au véhicule d'effectuer le déménagement.

Le stationnement sera également interdit côté impair en face de ces immeubles afin de laisser le libre passage à la circulation.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à BARFLEUR, le 2 octobre 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN

